

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association Sauvegarde 13.
Opération : création d'une crèche de 60 berceaux dénommée "Les Roseaux"
et située au 65, Rue Paul Langevin - 13013 Marseille.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'association Sauvegarde 13 sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 950.000,00 €. Celle-ci représente 50% d'un emprunt d'un montant de 1.900.000,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport. Dans ce projet, la ville de Marseille est également saisie en qualité de co-garant (50%).

Cette demande intéresse le secteur hors logement social classique et la création d'une crèche de 60 berceaux dans le quartier de Château Gombert, dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille. Cette association est spécialisée autour de 4 pôles d'intervention : la gestion d'établissements médico-sociaux, les services de protection de l'enfance, les services d'aide à domicile et enfin le pôle accueil petite enfance.

Le Département accompagne cette association notamment au titre des financements liés à la politique de soutien à la vie associative (subventions d'investissement et de fonctionnement pour la gestion de crèches).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'association Sauvegarde 13 s'élève au 01/01/2018 à 2.250.000,00 €. Cet encours représente 0,18% de l'encours garanti des organismes HLM et 0,16% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par le Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL